

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES COURSES SUR SABLE

DEFINITION

La F.F.M. met en compétition pour la période octobre 2013/mars 2014 dite « saison 2014 » un Championnat composé de différents types d'épreuves : des endurance Tout Terrain sables et des « sand-cross » selon les formules suivantes :

Championnat de France des Sables Motos :

- Endurance :

1 moto / 1 pilote sur une manche : durée minimum 2 heures, durée maximum 3 heures

- Sand Cross :

2 à 3 manches : durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 3 heures

Championnat de France des Sables Quads :

- Endurance :

1 moto / 1 pilote sur une manche : durée minimum 2 heures, durée maximum 3 heures

- Sand Cross :

2 à 3 manches : durée minimum de 20 minutes par manche, le cumul des 3 manches ne saurait excéder la durée de 3 heures

Format des courses pour le Sand-Cross :

Les courses motos se déroulent sur deux manches de qualification par catégorie avec une finale MX1/MX2, Juniors, Rookies et Féminines et une consolante pour les non-qualifiés à la finale.

Les courses de Quads, Vétérans et Kids se déroulent sur 3 manches.

Seuls les **quads sportifs*** (art 11 des RTS - Spécifications générales des machines) compteront pour ce **Championnat**.

Toutes les épreuves compteront pour le classement du Championnat.

Réglementation

Ces épreuves seront organisées conformément aux prescriptions du Code Sportif de la FFM, des règles techniques et de sécurité et du présent règlement F.F.M (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet FFM (www.ffmoto.org – Compétition – Réglementation) et sur l'annuaire 2014 FFM.

Les informations et résultats du Championnat de France des Sables seront disponibles sur le site Internet : www.courses-sur-sable.fr/FFM/

ART. 1 – CALENDRIER

Tous les clubs affiliés à la F.F.M. peuvent prétendre organiser une épreuve du Championnat de France des Sables. Il convient d'en faire la demande avant le 1^{er} septembre de l'année précédente.

Dates	Lieux	Clubs organisateurs	Catégories
12-13 octobre 2013	Berck-sur-Mer (62)	Le Touquet Auto Moto	Toutes catégories
16-17 novembre 2013	Loon Plage (59)	MC du Littoral 59	Toutes catégories
01 décembre 2013	St-Léger de Balson (33)	MC Langonnais	Quads, Kids
8 décembre 2013	St-Léger-de-Balson (33)	MC Langonnais	Toutes catégories Motos
04-05 janvier 2014	Grayan l'Hôpital (33)	MC des Esteys	Motos, Quads, Kids

18-19 janvier 2014	Hossegor (40)	MC des Plages	Motos, Quads, Kids
8-9 février 2014	Le Touquet (62)	MC Touquetois	Motos, Quads, Kids, Juniors

ART. 2 – ENGAGEMENTS

Les engagements sont ouverts aux licenciés Inters et NCA.

Les licences NCB et une épreuve seront admises dans la limite des places disponibles, mais ne compteront pas pour le classement du Championnat.

Les engagements se feront sur le site : <http://engage-sports.com>. Ce site sera également accessible à partir du site des courses sur sable ou des sites des Moto-clubs organisateurs.

La priorité est donnée aux pilotes participant à l'ensemble du Championnat et en fonction de la date d'engagement, en tenant compte aussi de la capacité de l'épreuve.

L'organisateur pourra selon la capacité du circuit organiser une épreuve de Promotion le matin et l'épreuve de Championnat l'après-midi.

Le montant de l'engagement est à la discrétion de l'organisateur en accord avec le Comité des Courses sur sable.

ART. 3 – NUMEROS DE COURSE - DOSSARDS

Les 20 premiers pilotes du classement Scratch de l'année précédente se verront attribuer pour la saison les 20 premiers numéros.

En cas d'absence à une épreuve d'un pilote ayant un numéro dans les 20 premiers, le numéro de course de ce pilote ne sera pas réattribué.

Ces pilotes devront être équipés d'un dossard jaune.

10 dossards jaunes supplémentaires seront réservés à des pilotes de notoriété qui porteront des numéros spécifiques (les 10 derniers chiffres de la numérotation prévue par l'organisateur). Ces 10 derniers numéros seront attribués par l'organisateur après accord exprès du Comité des Sables.

La couleur des plaques de course devra correspondre à la couleur des dossards.

Chaque moto-club organisateur pourra inviter 20 pilotes qui devront également porter un dossard jaune.

Le pilote vainqueur du Championnat Scratch de l'année précédente aura un dossard rouge. Pour les épreuves suivantes, ce dossard, ou au minimum la plaque, sera attribué au leader du classement Scratch du Championnat en cours.

Les numéros suivants seront attribués par chaque organisateur en fonction :

- 1) du classement scratch du Championnat de l'année précédente,**
- 2) du résultat des pilotes à sa propre épreuve précédente.**
- 3) puis de la date d'arrivée de l'engagement.**

Pour tous les autres pilotes, le port de dossards est également obligatoire.

ART. 4 – TITRES ET RECOMPENSES

Les titres de vainqueurs du Championnat qui seront décernés sont les suivants :

Motos :

- Scratch (toutes les catégories)
- MX 1 – E2/E3 2T
- MX 1 – E2/E3 4T
- MX 2 E1 Scratch
- Juniors

- Rookies
- Féminines
- Vétérans

Quads :

- Scratch
- Féminines
- Vétérans

Kids :

- K1 Minimes
- K2 Cadets

Des primes récompensant **les pilotes** du Championnat de France des Sables Motos et Quads (CFS) seront mises en place ; le montant sera communiqué sur le site des Courses sur Sable.

ART. 5 – CATEGORIE ET CLASSES DE MACHINES

Les nouvelles appellations des catégories sont les suivantes :

MX 2 - E1 et **MX 1 - E2/E3** avec 2 sous-catégories **2 Temps** et **4 Temps**.

	Catégories Scratch	Sous catégories	Cylindrées	Agés	
MOTOS Scratch	MX1 - E2/E3	2 Temps	de 175 à 500cc	15 ans et +	
		4 Temps	de 251 à 650cc	15 ans et +	
	MX2 - E1	Scratch		de 100 à 150cc 2T	19 ans et +
				de 100 à 250cc 4T	15 ans et +
		Juniors		de 100 à 150cc 2T	de 15 à 18 ans
				de 100 à 250cc 4T	de 15 à 18 ans
	Rookies		de 100 à 125cc 2T de 100 à 150cc 4T	de 13 à 14 ans - 1h30 mn de course	
	Féminines		de 100 à 500cc 2T	19 ans et +	
			de 100 à 650cc 4T	19 ans et +	
	Vétérans		de 100 à 500cc 2T	37 ans et +	
		de 175 à 650cc 4T	37 ans et +		
QUAD Scratch	Féminines		+ de 175cc 2T	A partir de 15 ans 550cc 2T et 4T maxi	
		Vétérans	+ de 250cc 4T	18 ans cylindrée libre 37 ans et +	
KIDS	scratch	K1 Minimes	85cc 2T	de 11 à 13 ans - 45 mn de course	
		K2 Cadets	150cc 4T	de 14 à 16 ans	

(*) Ne seront classés dans cette catégorie que les pilotes qui s'y seront inscrits.

ART. 6 – CONTROLES ADMINISTRATIFS

Les pilotes devront présenter leur licence de l'année en cours (*), leur permis de conduire ou le CASM.

(*) Pour les épreuves 2013 du Championnat, les pilotes doivent posséder la licence 2013 et pour les épreuves 2014 du Championnat, ils doivent être titulaires de la licence 2014, afin d'être classés pour les épreuves 2014 du Championnat.

ART. 7 – CONTROLE DES MACHINES

Un Responsable Technique de la vérification des machines et des équipements de sécurité issu du Comité des Courses sur Sable **sera désigné sur chaque épreuve.**

Obligations du club :

Il devra prévoir un espace clôturé, suffisamment vaste, disposant d'une entrée aménagée en couloir permettant le passage des machines une à une pour éviter la bousculade. Il y aura un abri couvert pour permettre les vérifications par mauvais temps.

Les organisateurs ne sont pas tenus de fournir les plaques numéros aux pilotes. Libre à chacun d'eux de les fournir sous réserve de respecter les dimensions réglementaires des numéros.

Seront admises les machines répondant à l'article 11 des Règles Techniques et de Sécurité (RTS) de la discipline « Endurance sable ». Les machines de cross et d'enduro sont admises.

Avant de prendre le départ, les machines seront présentées au contrôle technique et pourront être, selon le choix de l'organisateur, mises en parc fermé. Afin que le gardiennage se fasse dans les meilleures conditions, le parc fermé devra être entièrement clôturé (de préférence avec un double barriérage) et être surveillé si possible par une société de gardiennage. Chaque pilote devra sécuriser sa moto au moyen d'un antivolt et quitter immédiatement le parc.

Les machines qui ne seront pas conformes aux normes F.F.M. et au présent règlement seront refusées. Une marque de peinture sera apposée sur le cadre, le ou les silencieux et le bloc moteur. Tous les silencieux devront être montés et contrôlés sur la machine pour un usage en course. Les pilotes devront porter un casque d'un modèle homologué.

Le Commissaire Technique devra vérifier que les machines présentent un niveau sonore conforme aux normes en vigueur **selon la méthode « 2 Mètres Max » détaillée dans l'annuaire fédéral 2013 ou 2014.**

Pour toute la saison 2014, la norme retenue sera de 115 dB.

Toute machine dépassant les normes sonores sera refusée au départ. Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux pourra être arrêtée. L'échappement devra être remis en état au parc d'assistance avant que le pilote n'entame un nouveau tour. En cas de réparation impossible, la machine ne sera pas autorisée à continuer la course.

L'échappement libre est rigoureusement interdit et entraînera la mise hors course immédiate.

Au parc fermé, les machines devront être posées sur un support stable, le pilote étant responsable de la stabilité de sa machine.

Le réservoir doit avoir une contenance totale maximale de 15 litres (4 gal.) pour les motos, et de 22 litres (5,8 gal.) pour les Quads, et ne devra posséder qu'un seul orifice de remplissage et de sortie d'alimentation. En ce qui concerne les Kids, le réservoir devra avoir une contenance totale maximale de 6,5 litres, (1,7 gal.) et ne devra posséder qu'un seul orifice de remplissage et de sortie d'alimentation.

Des contrôles de contenance pourront être effectués avant ou à l'arrivée de chaque course.

En cas de non-conformité, la machine sera déclassée.

Le transport de récipients de carburant sur le pilote ou dans un récipient autre que le réservoir est formellement interdit sous peine de disqualification.

→ *Seuls les quads sportifs : Quads dont les roues arrières sont montées sur un axe rigide horizontal assurant la propulsion. Un quad à roues indépendantes à l'arrière assurant la propulsion sans aucun différentiel à l'arrière et pont avant est interdit.*

ART. 8 – PARC FERME

La mise en place d'un parc fermé est laissée à l'appréciation des clubs. Toutefois, en l'absence de parc fermé, un pré-parc devra être prévu le jour de l'épreuve pour la mise en grille des machines.

A la fin de l'épreuve, les motos des 3 premiers au classement de l'épreuve, au minimum, seront placées en parc fermé afin de procéder à un contrôle technique. Les motos non rentrées immédiatement en parc fermé seront déclassées.

ART. 9 – PARC D'ASSISTANCE

Un parc d'assistance sera mis en place ; un second parc d'assistance pourra être parallèlement mis en place pour des raisons d'espaces ; ils seront rigoureusement interdits au public.

Chaque concurrent a droit à un emplacement (dont le numéro correspondra au numéro de course du pilote) pour son assistance et à deux ou trois aides (selon le règlement particulier). L'accès au parc d'assistance est interdit aux jeunes de moins de 16 ans, hormis les pilotes participant à l'épreuve.

Tout outillage à moteur thermique dans le parc de ravitaillement est interdit.

Le parc d'assistance disposera d'une entrée et d'une sortie distincte. Par mesure de sécurité, la circulation dans le parc se fera en sens unique. Tout concurrent surpris à créer le désordre, à couper ou à prendre le parc dans le mauvais sens se verra infligé une sanction (voir tableau). Tout assistant qui ne respectera pas la discipline du parc et créera des désordres entraînera la mise hors course du concurrent dont il assure l'assistance.

A la sortie du parc, les concurrents reprendront obligatoirement le parcours au point de sortie et devront se faire identifier auprès du contrôleur sous peine d'être disqualifiés. Le contrôle de la sortie du parc de ravitaillement sera sous la responsabilité d'un contrôleur technique ou d'un officiel nommé par la Ligue ou d'un Membre du club organisateur. La configuration de cette sortie du parc ne doit permettre le passage que d'une machine à la fois.

Stand

Les stands de ravitaillement doivent être séparés du parc coureur. Chaque concurrent aura droit à un emplacement au minimum de 9 mètres carrés. Il devra y transporter ses jerricans et autres matériels (caisse à outils etc.) et obligatoirement un extincteur, *a minima* de 2 kgs, poudre A B C, en état de fonctionnement. L'extincteur devra être placé d'une manière judicieuse et facilement vérifiable par les commissaires. En dehors des concurrents, il est strictement interdit de pénétrer et circuler dans la zone des stands avec un engin à moteur quel qu'il soit.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone des stands.

Le maximum d'assistants autorisés par pilote est de trois (mécanicien, chef de stand, panneauteur).

Les concurrents doivent diminuer leur vitesse dans le couloir de décélération. Dans la zone de ravitaillement, la circulation doit s'y faire en sens unique et à vitesse réduite.

Les pilotes sont obligés de rentrer au stand pour effectuer un changement de lunettes, de gants etc. Ils ne peuvent pas le faire sur la piste sous peine de sanction.

Tout système de nettoyage à haute pression est interdit dans le parc de ravitaillement.

Assistance - Réparations

La machine pourra être réparée par l'assistance et le pilote. Les réparations devront être effectuées au stand. Toutes les pièces pourront être changées, sauf celles marquées par le Commissaire Technique, à l'exception d'un autre silencieux marqué. Les soudures sont interdites dans les stands.

En dehors des stands, sur la piste, seules sont admises les petites réparations, bougies, chaîne. Elles devront être effectuées par le pilote sur le bord de la piste, avec les outils qu'il porte sur lui, à condition que la machine soit bien rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des concurrents. Toute aide extérieure quelle qu'elle soit est interdite sous peine de sanction.

La communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne est strictement interdite.

ART. 10 – RAVITAILLEMENT

Toutes les machines doivent être alimentées par du carburant sans plomb, conforme aux spécifications de la FIM.

Les ravitaillements sont interdits en dehors du parc d'assistance.

Les ravitaillements s'effectueront obligatoirement dans le parc d'assistance, **pilote à côté de la machine** - moteur arrêté, sur un tapis environnemental.

Les jerricans ne doivent pas avoir une contenance supérieure à 20 litres.

Toute installation fixe de type « derrick » ou similaire est interdite. Les bidons mobiles de remplissage « rapide » sont autorisés.

Un extincteur à poudre A B C en cours de validité pour feux d'hydrocarbures de 2 kgs minimum est obligatoire dans chaque stand. Ils devront être contrôlés. Tout manquement à cette règle de sécurité entraînera une pénalisation pouvant aller jusqu'à la disqualification.

ART. 11 – PROCEDURE DE DEPART

Tous les pilotes disposant d'un dossard jaune sortiront du parc fermé en premier et devront nécessairement être placés sur la 1^{ère} ligne de la grille de départ.

Un panneau « couper les moteurs » et « une minute » devra être prévu.

Trois types de départ sont autorisés :

- le départ collectif en ligne ;
- le départ collectif en épi ;
- Le départ en vagues.

Pour de plus amples renseignements, se référer à l'article 15.b des RTS « Endurance sable ».

ART. 12 – PROCEDURE « STOP AND GO »

En cas de non-respect des drapeaux et plus particulièrement des drapeaux jaunes, la procédure « stop and go » sera appliquée.

Afin d'appliquer cette procédure, une zone sera mise en place juste avant la ligne d'arrivée. Cette zone sera signalée par deux afficheurs situés en amont de la zone d'arrêt et tenue par deux arbitres issus du Jury, sur indication de la Direction de course. *Un nombre de 3 tours limite devra être fixé pour appliquer le stop and go.* S'il ne reste pas suffisamment de tours, le pilote devra effectuer son arrêt dans le dernier tour, avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

ART. 13 – PROCEDURE D'ARRIVEE

La course sera considérée comme terminée à l'abaissement du drapeau à damiers sur la moto classée 1^{ère} au classement Scratch une fois le temps réglementaire écoulé.

Pour être classés, les pilotes devront franchir la ligne d'arrivée dans les 30 minutes qui suivent l'arrivée du premier lorsque le circuit fait jusqu'à 10 kms et 45 minutes lorsque le circuit fait plus de 10 kms.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de course pourra moduler la durée de l'épreuve en concertation avec les délégués de l'épreuve et de l'organisateur.

Sur drapeau à damier :

En cas de force majeure ne nécessitant pas un arrêt de la course immédiat (exemple : montée de la marée plus rapidement que prévue), la direction de course pourra réduire la durée de l'épreuve en présentant aux pilotes un panneau 1 tour. La présentation de ce panneau aux pilotes a pour objet de leur signifier un arrêt prématuré de l'épreuve. Le drapeau à damiers sera abaissé sur le premier pilote franchissant la ligne d'arrivée après avoir réalisé un tour complet.

Sur drapeau rouge

S'il est nécessaire d'interrompre immédiatement une course en raison d'un accident ou autres qui rendent dangereux son déroulement ~~de la course~~, un drapeau rouge sera présenté par le Directeur de Course. La décision d'arrêter la course ne peut être prise que par le Directeur de Course et/ou son (ses) adjoint(s). A la présentation de ce drapeau, les pilotes doivent immédiatement réduire leur vitesse et rejoindre le parc de ravitaillement à allure modérée.

En cas d'interruption de la course, le classement de l'épreuve sera établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de la course, à la condition toutefois qu'au moins **5** pilotes soient classés dans le même tour. A défaut, il faudra se référer au tour précédent où au moins **5** pilotes étaient classés.

Ex : la direction de course présente le drapeau rouge alors que le leader est seul dans son 10ème tour, le classement ne pourra être établi sur la base du 9ème tour, mais sur la base du 8ème tour si **5** pilotes étaient classés dans ce tour.

A l'inverse, si le leader et au moins 4 autres pilotes étaient dans leur 10ème tour lorsque la direction de course présente le drapeau rouge, alors le classement pourra être établi suivant l'ordre de passage des pilotes sur la ligne d'arrivée du 9ème tour.

Dans le cas où le drapeau rouge serait présenté après l'abaissement du drapeau à damiers, le classement de l'épreuve serait établi comme suit :

- 1) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers a été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin du dernier tour de course.
- 2) Pour tous les coureurs à qui le drapeau à damiers n'a pas été présenté avant l'interruption, un classement partiel sera établi à la fin de l'avant dernier tour de course.
- 3) Le classement complet sera établi en combinant les deux classements partiels obtenus ci-dessus selon la procédure tours/temps.

ART. 14 – CLASSEMENT

De l'épreuve :

Sand Cross :

Le classement des motos est effectué sur la base du classement de la finale MX1/MX2, Juniors, Rookies et Féminines.

Le classement pour les Quads, Vétérans et Kids est effectué sur le classement de l'épreuve (cumul des résultats sur les 3 manches). En cas d'égalité, le résultat obtenu lors de la dernière manche servira de règle de départage.

Endurance :

Le classement est effectué selon l'ordre d'arrivée des pilotes à la présentation du drapeau à damiers.

- a) au nombre de tours,
- b) au temps passé.

Les résultats conformément au code sportif seront affichés (dans un lieu identifié sur le RP et/ou signalé au briefing des pilotes), les réclamations seront recevables 30 mn après leurs publications.

Du Championnat :

2) le calcul des points sera le suivant :

Les points du classement Scratch seront attribués **aux 50 premiers** sur la totalité des épreuves selon le barème suivant : **50, 47, 45, 43, 41, 40, 39, 38, 37, 36, 35, 34, 33, 32, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22, 21, 20, 19, 18, 17, 16, 15, 14, 13, 12, 11, 10, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3, 3, 2, 2, 2, 1, 1, 1.**

Les points des classements des différentes catégories seront attribués selon les mêmes modalités.

En cas d'ex-æquo, les concurrents seront départagés en fonction du nombre de places de premier, de deuxième, etc.

Les points pour le Championnat seront attribués aux concurrents français sans tenir compte, le cas échéant, des résultats des concurrents étrangers, conformément aux dispositions du titre 2.2.2.13 du Code Sportif FFM.

ART. 15– REGLEMENTATION

Ces épreuves seront organisées conformément aux règlements édictés par la FFM et les règles de technique et de sécurité (disponibles sur le site internet FFM (www.ffmoto.org – Compétition – Réglementation).

ART.16 - MARSHALLS

Pour des raisons de sécurité et pour un bon déroulement de la course, la présence de marshalls est obligatoire pour les courses d'endurance sable. L'organisateur doit prévoir au minimum un marshall à moto par 1,5 km de circuit.

ART. 17 – RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code Sportif National de la FFM. Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 75 €.

Lorsqu'elle entraîne un démontage du moteur, elle doit être assortie d'une caution de 75 € pour les moteurs 2 T et de 150 € pour les moteurs 4T. Cette somme sera remboursée au demandeur si la machine démontée s'avère non conforme et versée au pilote contraint au démontage si la conformité est reconnue.

ART. 18 – OFFICIELS

- A) L'organisateur devra prévoir les chronomètres **de son choix** nécessaires par rapport à la capacité de l'épreuve.
- B) Le Directeur de Course est nommé par le Comité des Courses sur; un adjoint est nommé également. Il peut être désigné d'autres Directeurs de Course Adjointes selon l'importance de la manifestation.
- C) Un délégué fédéral assurera la fonction de Président du Jury et sera désigné par le Comité des Courses sur Sable pour chaque épreuve du Championnat.
- D) Un Commissaire sportif 2^{ème} degré devra être nommé par l'organisateur.
- E) Un Responsable Technique licencié et membre du Comité est désigné pour chaque épreuve par la FFM. La LMR du lieu d'organisation devra obligatoirement désigner en complément deux autres Commissaires Techniques 1^{er} ou 2^{ème} degré et deux aides au minimum selon l'importance de l'épreuve.
- F) Une personne du Comité sera désignée pour la conformité du circuit, sous la direction du Délégué et du Jury avec les Directeurs de course, un pilote expérimenté et un représentant du club. L'ensemble de ces personnes devra vérifier le circuit avant l'épreuve afin de s'assurer que celui-ci ne présente pas de dangerosité particulière. Cette vérification se fera le plus tôt possible, avant que le repérage du circuit soit fait par les pilotes concernés.

Le Directeur de course et les Commissaires sportifs devront être titulaires du spécifique 2^{ème} degré Enduro ou Motocross.

JURY

Le Jury des Commissaires sportifs tiendra au minimum deux réunions. Il est composé de deux Commissaires sportifs et du délégué (Courses sur sable et Enduro). Le Directeur de course devra assister aux réunions de Jury, mais n'aura pas le droit de vote. D'autres officiels pourront être admis avec voix consultative. Le club organisateur est chargé de la rédaction du rapport du Jury.

Pendant les séances ouvertes du Jury, la présence des personnes suivantes est nécessaire :

- le Secrétaire du Jury,
- le Responsable Technique de la FFM,
- un Commissaire Technique de l'organisation,
- le responsable du chronométrage,
- le responsable de la sécurité et/ou le Médecin chef,
- le responsable du contrôle administratif,
- le Président du club organisateur,
- le ou les responsables du tracé du circuit,
- le Commissaire technique FFM, ainsi que le Médecin chef, devront avoir fait par écrit un rapport pour chaque réunion du Jury, ainsi que le responsable du contrôle administratif.

ART. 19 – REGLES ENVIRONNEMENTALES

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les organisateurs.

- les pilotes devront respecter les règles environnementales mises en place par l'organisateur.
- il est obligatoire d'utiliser le tapis environnemental. La dimension minimum du tapis sera au moins égale à l'empattement et à la largeur du quad.
- Prévoir dans le parc d'assistance et de ravitaillement des points de dépôt des liquides (bidons ou fûts) pour huiles, liquides de refroidissement, de freins etc.
- Être attentif au niveau sonore des machines et de la sonorisation, orienter les hauts parleurs vers le public et non vers les riverains.
- Faire des annonces renouvelées au micro pour sensibiliser les pilotes aux règles environnementales et leur demander de reprendre les pneus usagés et tous les déchets qu'ils auraient pu produire.
- prévoir dans le parc assistance et aux abords des containers, poubelles et sacs à ordures en nombre suffisant (participants et public), un ou plusieurs points d'eau, des toilettes et douches H et F pour les participants, ainsi que des toilettes pour le public.
- Prendre toutes dispositions pour préserver l'environnement, préserver les cultures, empêcher le stationnement sur les bas-côtés des routes (prévoir parkings), installer des sacs poubelles et les renouveler si nécessaire.
- Enlever dès la fin de l'épreuve toute la signalétique qui aurait été posée sur les itinéraires et les accès au site.
- Les programmes ou tout autre support promotionnel devront inclure quelques lignes adressées au public sur le respect de l'environnement tel que : « des poubelles sont à votre disposition, utilisez les » ou « ne piétinez pas les cultures » etc.
- Les tear-off sont interdits.

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

MANIFESTATION

Rouler en sens inverse sur la piste ou dans les stands		Disqualification
Circuler sans casque (piste, stands, parc coureur)		Disqualification
Au départ non mise en place du coupe-circuit (quad)		3 tours
Au départ machine non mise en route par le pilote		1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de Course		
Anticipation de la mise en route		
Couper le circuit peut aller jusqu'à la disqualification		Décision du jury
Non-respect des drapeaux (procédure stop and go)	Première fois	1 minute
	Récidive	Disqualification
Changement de lunettes ou gants en dehors des stands		1 tour
Aide extérieure	Première fois	1 tour
	Récidive	Disqualification
Réparation sur la piste par le pilote, contraire au règlement	Première fois	1 tour
	Récidive	Disqualification
Effectuer quoi que ce soit en relation avec la machine dans le parc fermé		Mise hors course
Transpondeur manquant au départ de la course		Pilote non classé
Transport de l'essence en dehors du réservoir		Disqualification
Communication radio du pilote avec son manager, son mécanicien ou toute autre personne		Disqualification
Défaut d'extincteur dans les stands :	1 ^{ère} infraction	Avertissement
	Récidive	Disqualification

VERIFICATIONS TECHNIQUES

Usage d'une machine non vérifiée au contrôle technique		Disqualification
Casque ou équipement non-conforme		Départ refusé
Absence de marquage à l'arrivée sur : le cadre, le bloc moteur, le silencieux		Disqualification
Contenance du réservoir non-conforme		Déclassement
Machine présentant un niveau sonore non-conforme :	Avant l'épreuve	Départ refusé (au-delà de 2 passages)
	Pendant l'épreuve	1 ^{er} avertissement = réparation avant le tour suivant. 2 ^{ème} avertissement = disqualification
	A la fin de l'épreuve	1 tour
Non mise en place du coupe-circuit (Quad)		1 tour

RAVITAILLEMENT

Installation de type derrick		Interdiction de départ du pilote assisté
- Ravitaillement en dehors des stands - Ravitaillement moteur en marche - Fumer dans les stands		Disqualification
Non-respect de l'emplacement alloué au pilote		Avertissement
Ravitaillement assis sur la machine : - 1 ^{ère} infraction - récidive		Avertissement 1 tour
- Défaut d'extincteur dans le stand. - Plus de 3 assistants dans les stands.	1 ^{ère} infraction	1 tour
	2 ^{ème} infraction	Disqualification
Vitesse excessive dans les stands		Avertissement Récidive = 1 tour
Soudure faite dans les stands		Disqualification
Rentrer dans les stands par la voie de sortie		
Usage d'un matériel à moteur thermique		Disqualification

REPARATIONS

Réparations contraires au règlement	Disqualification
-------------------------------------	------------------

TAPIS ENVIRONNEMENTAL

Non utilisation	1 ^{ère} sanction	Avertissement
	2 ^{ème} sanction	1 tour
	3 ^{ème} sanction	Disqualification
Utilisation de tear-off	1 ^{er} avertissement	1 tour
	Récidive	1 tour